



Herve, le 7 octobre 2015

Objet : parking rue du Stade

A l'attention du collège communal

La Ville a fait récemment l'acquisition du terrain anciennement occupé par le SPF Finances, situé rue du Stade, en face du stade Popeye Piters. Avant cette acquisition, le SPF avait autorisé l'occupation de cet espace le samedi pour les riverains qui souhaitaient garer leur voiture durant le marché public. Un panneau ad hoc le signalait.

Aujourd'hui, le terrain appartient à la ville, et j'ai constaté qu'il était ouvert de manière beaucoup plus large, ce qui est d'ailleurs très pratique pour tous les citoyens qui viennent conduire ou rechercher leurs enfants aux nombreuses activités du hall ou du stade. Cependant, le parking n'est pas réellement aménagé : par exemple, dans le fond à gauche, quand il pleut, les flaques peuvent être dangereuses. Deux panneaux signalent que le stationnement est uniquement autorisé le samedi durant le marché public pour les riverains de la rue Neuve. Il ne faudrait pas que des parents garés là-bas le mercredi soient considérés comme en infraction.

Pouvez-vous faire le nécessaire, tant en matière d'arrêté de police que de panneaux de signalisation ?

Nous sommes bien conscients que cet espace doit être intégré au projet de l'aménagement Chapelier mais pouvez-vous nous indiquer si vous envisagez des aménagements provisoires et si oui, lesquels ?

Merci d'avance pour votre réponse,

Marie-Martine Schyns
Cheffe de groupe cdH